



Succession, inventaire des meubles et commissaire priseur

Par Visiteur

Suite deux questions précédentes

Si j'ai droit d'assister à l'inventaire qu'établira le commissaire priseur,

ma mère ayant dissimulé des tableaux de valeurs, dois-je le dire au commissaire priseur et signer un inventaire incomplet ? dois-je prévenir, le notaire?

Merci pour votre réponse

Par Visiteur

Chère madame,

Si j'ai droit d'assister à l'inventaire qu'établira le commissaire priseur,

ma mère ayant dissimulé des tableaux de valeurs, dois-je le dire au commissaire priseur et signer un inventaire incomplet ? dois-je prévenir, le notaire?

Si vous voulez être honnête, vous pouvez tout à fait dire vos vérités au commissaire priseur, et mieux vaudrait en parler d'ailleurs à titre préventif au notaire: Ce sont ces deux personnages qui sont compétents pour évaluer et faire l'inventaire de du patrimoine de votre père.

Très cordialement.